

Maître François LIEURADE
Huissiers de Justice Associé à la
SELARL LIEURADE

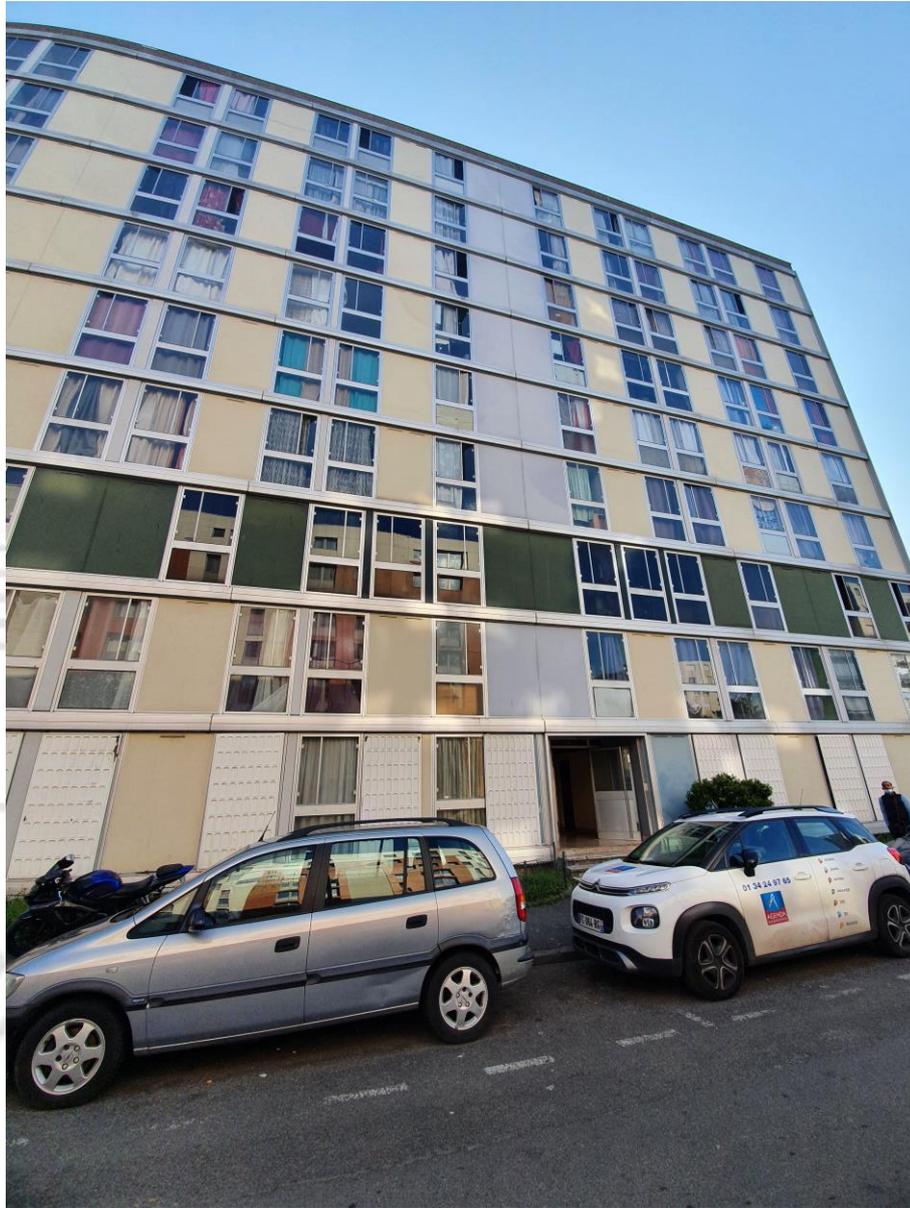
Tél. : 01.34.69.00.42

Fax : 01.34.69.17.31

Email : francois.lieurade@huissier-justice.fr

Etude principale
18 rue Parmentier
95200 SARCELLES

Etude annexe
3 bis avenue de Paris
95290 L'ISLE ADAM



PROCES VERBAL DE DESCRIPTION SUR SAISIE IMMOBILIERE

Constat du 15 avril 2021

Page 1 sur 10

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN ET LE QUINZE AVRIL

A LA REQUETE DU :

LE CREDIT FONCIER DE FRANCE SA au capital de 1.331.400.718,80 €, ayant son siège social à Paris 1^{er} au 19, rue des Capucines RCS Paris 542.029.848,
agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège.

Pour qui domicile est élu au cabinet de :

Maître Paul BUISSON, SELARL PAUL BUISSON, BUISSON & ASSOCIES, avocat au Barreau du VAL D'OISE, demeurant 29, rue Pierre Butin – 95300 PONTOISE – Tél. : 01.34.20.15.62 Fax : 01.34.20.15.60. cabinet@buisson-avocats.com, toque 6.

Lequel se constitue pour le demandeur, sur le présent commandement et ses suites,

Et encore pour la correspondance au cabinet de la SELARL TAVIEAUX MORO – de La SELLE, prise en la personne de Maître Nicolas Tavieaux Moro, société d'avocats inscrite au Barreau de Paris, demeurant 6, rue de Madrid – 75008 Paris, Tél : 01.47.20.17.48 – Fax : 01.47.20.14.10 – Vestiaire J 130,

AGISSANT EN VERTU :

D'un commandement de payer valant saisie immobilière signifié en date du 25 mars 2021.

LEQUEL EN APPLICATION DE LA LOI M'AUTORISE A L'EFFET DE :

Procéder à la description des droits et biens immobilier, décrits comme suit :

Un ensemble immobilier situé à GARGES-LES-GONESSE (VAL-D'OISE)
95140 13 Avenue de la Commune de Paris :

Cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
BA	25	9 Avenue de la Commune de Paris	00 ha 38 a 17 ca

Désignation des BIENS : 13 Avenue de la Commune de Paris

Lot numéro cent (100) :

Au septième étage, côté escalier trois, un APPARTEMENT sur façade ouest numéro 372 comprenant :

Cuisine, entrée, dégagement, WC, salle de bains, cellier et trois pièces principales : séjour, deux chambres

Et les mille trente-sept /cent douze millièmes (1037 /112000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Constat du 15 avril 2021

Page 2 sur 10

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



Lesdits biens appartenant à Monsieur Mehmet Ali ÖZTÜRK et Madame Virginie Sultan ÖZTÜRK.

**Je, François LIEURADE huissier de justice associé de la SELARL François LIEURADE
titulaire d'un office d'huissier de justice
95200 SARCELLES 18 rue Parmentier, soussigné,**

Déférant à cette réquisition, je me suis transporté 13 avenue de la Commune de Paris à GARGES LES GONESSE (Val d'Oise), 7^{ème} étage, porte droite en sortant de l'ascenseur, où étant ce jour sur place à 9 heures 30, j'ai constaté ce qui suit :

CONSTATATIONS

Madame Virginie Sultan ÖZTÜRK se présente à nous.

Je lui déclare alors mes qualités et identités. Après lui avoir indiqué l'objet de ma mission, elle me déclare ne voir aucune objection à son bon déroulement et me précise occuper les lieux avec son époux et leurs quatre enfants.

Les lieux consistent en :

- un appartement (lot 100);

L'immeuble, construit dans les années 1970, présente des façades à l'état d'usage. L'ensemble des menuiseries extérieures des portes et fenêtres sont usagées.

Les espaces verts et les parties dont l'accès est commun, halls et escaliers sont usagés.



Constat du 15 avril 2021

Page 3 sur 10

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





Le Syndic de la copropriété affiché est le suivant :

Béatrice DUNOGUE-GAFFIE
23 Rue d'Hauteville, 75010 Paris
Téléphone : 01 44 18 34 45

Les lieux sont distribués comme suit :

- **Le dégagement d'entrée :**

Le carrelage du sol, les peintures des murs et du plafond sont à l'état d'usage.

- **La cuisine en porte gauche:**

Le carrelage du sol, les peintures des murs et du plafond sont à l'état d'usage.

L'équipement comprend :

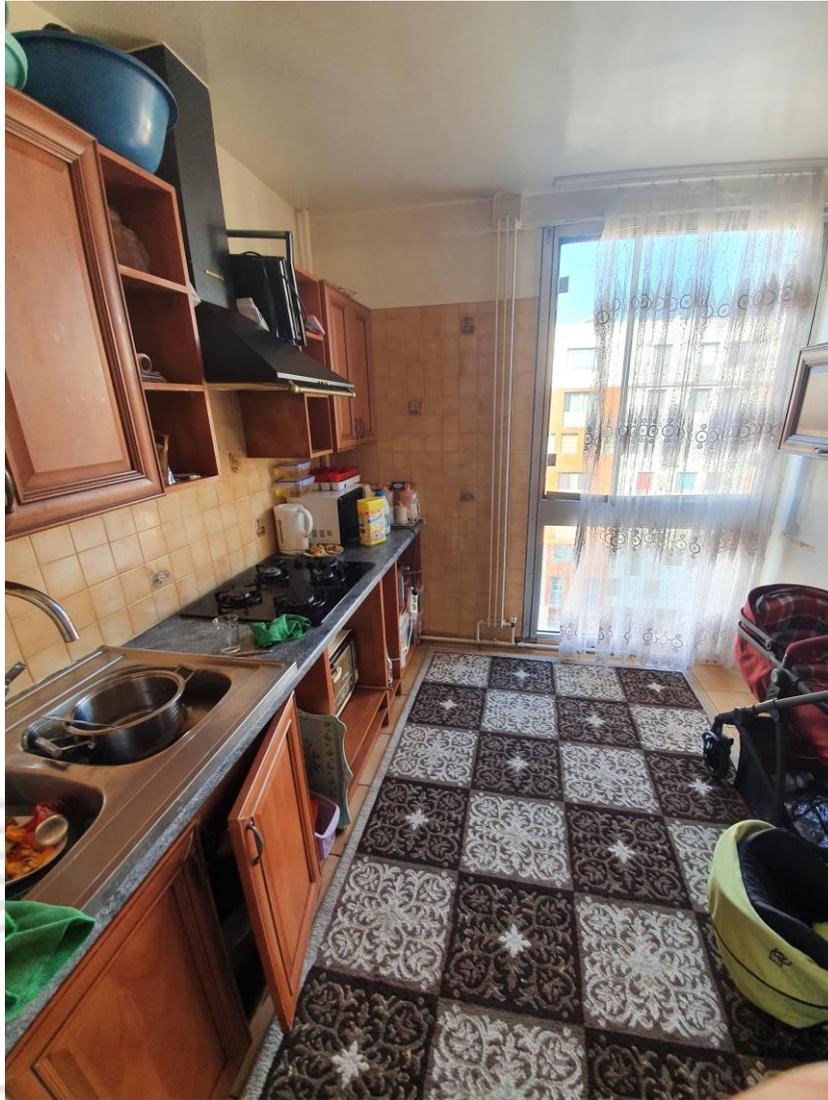
- Une fenêtre à double vitrage aluminium.
- Une série de placards en bon état.
- Un évier en inox muni d'un robinet mélangeur.

Constat du 15 avril 2021

Page 4 sur 10

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





- **La salle de séjour:**

La porte palière est en bon état.

Le carrelage du sol, les peintures des murs et du plafond sont à l'état d'usage.

L'équipement comprend :

- Une baie aluminium double vitrage à l'état d'usage;

Constat du 15 avril 2021

Page 5 sur 10

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





- **Le dégagement vers l'arrière :**

Le carrelage du sol, les peintures des murs et du plafond sont à l'état d'usage.



Constat du 15 avril 2021
Page 6 sur 10

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010

- Une 1^{ère} chambre gauche dans le dégagement précédent :

La porte d'entrée qui permet d'y accéder est en bon état.

Le carrelage du sol, les peintures des murs et du plafond sont à l'état d'usage.

L'équipement comprend :

- Une baie aluminium double vitrage ;

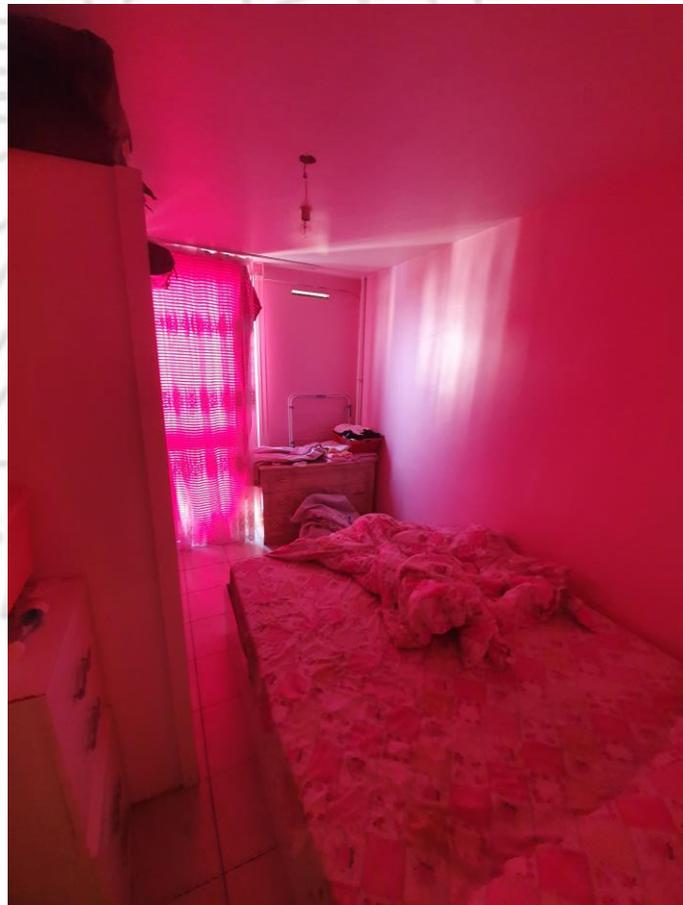
- Une 2^{ème} chambre gauche dans le dégagement précédent :

La porte d'entrée qui permet d'y accéder est en bon état.

Le carrelage du sol, les peintures des murs et du plafond sont à l'état d'usage.

L'équipement comprend :

- Une baie aluminium double vitrage ;



Constat du 15 avril 2021

Page 7 sur 10

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



- **Une pièce en porte droite dans le dégagement précédent :**

La porte d'entrée qui permet d'y accéder est en bon état.

Le carrelage du sol, les peintures des murs et du plafond sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Une fenêtre PVC ouvrant sur le dégagement vers l'arrière ;
- Un réduit.



- **Un WC :**

La porte d'entrée qui permet d'y accéder est en bon état.

Le carrelage du sol, les peintures des murs et du plafond sont à l'état d'usage.

L'équipement comprend :

- Un bloc WC ;



- **La salle de bains :**

La porte d'entrée qui permet d'y accéder est en bon état.

Le carrelage du sol, les faïences murales, les peintures des murs et du plafond sont à l'état d'usage.

L'équipement comprend :

- Une baignoire complète.
- Un lavabo.

Constat du 15 avril 2021

Page 9 sur 10

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





L'ensemble de l'appartement est chauffé par une chaudière collective.

Un métrage des lieux est effectué sous mon contrôle par la société CERTIMMO.

***EN FOI DE QUOI, J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE
CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.***



Constat du 15 avril 2021

Page 10 sur 10

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010

